



Comparaison des prestations kombi privée et hospita privée

De nombreuses prestations sont identiques dans votre assurance complémentaire d'hospitalisation actuelle kombi privée et l'assurance hospita privée comparable. Nous avons dressé ci-dessous la liste des principales différences et marqué en vert la prestation la meilleure pour vous.

| | kombi privée | hospita privée |
|--|--|--|
| Séjours hospitaliers | | |
| Séjours dans les hôpitaux psychiatriques | 100% des coûts, jusqu'à 90 jours par année civile | En 3 années civiles: Jour 1-90: 100% des coûts Jour 91-180: forfaits journaliers |
| Réhabilitation | 100% des coûts, jusqu'à 90 jours par année civile | En 3 années civiles: Jour 1-60: 100% des coûts Jour 61-180: forfaits journaliers |
| Rooming-in (rester avec l'enfant dans la même chambre d'hôpital) | Pas de couverture des coûts | 50% des coûts, jusqu'à CHF 50.- par jour |
| Traitements volontaires à l'étranger | Pas de couverture des coûts | Prise en charge des frais supplémentaires qui auraient résulté d'un séjour dans un hôpital de référence du canton de résidence par rapport à la division générale et à la division privée |
| Maternité | | |
| Accouchement à l'hôpital | Couverture comme pour la maladie. Délai d'attente: 2 années Prise en charge des frais d'hospitalisation du nouveau-né sain jusqu'à un maximum de 10 jours, à condition qu'il soit assuré auprès de Sympany | Couverture comme pour la maladie. Délai d'attente: 270 jours Prise en charge des frais d'hospitalisation du nouveau-né sain jusqu'à un maximum de 10 jours, à condition qu'il ou la mère soit assuré auprès de Sympany |
| Accouchement dans une maison de naissance reconnue | Stationnaire: CHF 250.- par jour, 5 jour au maximum Ambulatoire: pas de couverture des coûts | 100% des coûts |
| Aide familiale après l'accouchement | Pas de couverture des coûts | Après l'accouchement à l'hôpital: jusqu'à CHF 90.- par jour, CHF 1'260.- au maximum Après l'accouchement à domicile/ambulatoire: jusqu'à CHF 135.- par jour, CHF 1'890.- au maximum |



| | | |
|---|---|---|
| Coûts des soins prescrits par un médecin | | |
| Soins infirmiers à la maison | CHF 80.- par jour, jusqu'à CHF 2'400.- par année civile | Pas de couverture des coûts |
| Aide à domicile | CHF 60.- par jour, jusqu'à CHF 1'000.- par année civile | CHF 45.- par jour, jusqu'à CHF 630.- par année civile |
| Aide à domicile pour les personnes ayant des enfants à charge | Pas de couverture des coûts | CHF 90.- par jour, jusqu'à CHF 1'260.- par année civile |
| Cures prescrits par un médecin | | |
| Cures balnéaires | CHF 80.- par jour, pour un minimum de 14 et un maximum de 21 jours par année civile | CHF 30.- par jour, jusqu'à 21 jours par année civile |
| Cures de convalescence à la suite d'une hospitalisation | CHF 80.- par jour, pour un minimum de 14 et un maximum de 21 jours par année civile | CHF 90.- par jour, jusqu'à 21 jours par évènement |
| Transports | | |
| Transports médicalement nécessaires jusqu'au médecin ou à l'hôpital, rapatriement | 100% des coûts | CHF 50'000.- par année civile, y compris les opérations de sauvetage et de récupération |
| Opérations de recherche, de sauvetage et de dégagement | Jusqu'à CHF 20'000.- par année civile | Opérations de recherche: pas de couverture des coûts |

Les primes des deux assurances pour 2021 seront disponibles à partir de la mi-octobre.

Cet aperçu des prestations doit vous faciliter la comparaison des prestations. Toutefois, seules la loi, les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Dispositions complémentaires sont déterminantes pour le versement des primes: sympany.ch/fr/cga